

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à 20H sous la Présidence de Madame Christelle MOIRAUD, Maire.

Présents : Mme MOIRAUD Christelle, Mme NAVARIN Cécile, Mme NICOLAS Carine, M. JAILLET Christian, Mme POCHON Laurence, M. NOEL Simon, Mme MIVIERE Karine, M. CALLAND Cédric, Mme POCHON Béatrice, M. LAMBERET Anthony, Mme CHATELET Jocelyne, Mme TISSERAND-BOUVARD Magali, Mme BOUVARD Nelly, M. GUILLERMIN Patrice.

Excusés: CARRUBA Isabelle donne son pouvoir à NAVARIN Cécile, SOCHAY Hervé et DELIANCE Alexandre donnent leur pouvoir à JAILLET Christian, NEVORET Benoit donne son pouvoir à Carine NICOLAS, BOUVARD Nelly donne son pouvoir à POCHON Laurence (jusqu'à la délibération n°4), PONCIN Emmanuel donne son pouvoir à NOEL Simon.

Retards au fil de la séance dus à la gestion d'un grave accident sur la commune : Christian JAILLET est arrivé à 20H25, Nelly BOUVARD à 20H43, Patrice GUILLERMIN à 20H53, Anthony LAMBERET était présent en début de séance, a dû s'absenter et est revenu à 20H54.

Secrétaire de séance Monsieur NOEL Simon.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 10 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire annonce une question supplémentaire qui s'ajoute, à savoir la vente de bois.

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'ont été prévus, au budget 2021, les crédits nécessaires afin de constituer des provisions au regard de la dépréciation des comptes de tiers.

Madame le Maire rappelle que la constitution de cette provision permet de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise. A contrario, la reprise de provision constitue une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalise pas.

Madame le Maire propose le vote de deux taux :

- Un taux à 15 % pour les créances de plus de 2 ans,
- Un taux de 100% pour les entreprises en liquidation ou en surendettement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les taux susmentionnés.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de pouvoir mandater la retenue de garantie à la société FAMY (en date de 2013), Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de réduire les crédits au chapitre 022 afin de pouvoir les imputer au compte 678.

De plus, afin de pouvoir mandater les factures de la société MENUISERIE JACQUET, Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de réduire les crédits sur l'opération n°379

relative à la rénovation de la médiathèque et de créditer l'opération d'équipement n°355 relative à l'aménagement de la mairie.

Dès lors, Madame le Maire expose au conseil municipal les modifications budgétaires suivantes :

| | <i>FONCTIONNEMENT</i> | | <i>INVESTISSEMENT</i> | |
|---|-----------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| | <i>Dépenses</i> | <i>Recettes</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Recettes</i> |
| <i>Diminution des crédits au chapitre 022</i> | 472.93€ | | | |
| <i>Augmentation des crédits au compte 678</i> | | 472.93€ | | |
| <i>Diminution des crédits à l'opération n°379</i> | | | 2321.81€ | |
| <i>Augmentation des crédits à l'opération n°355</i> | | | | 2321.81€ |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL

L'objectif principal de ce projet est de rénover le premier étage de la médiathèque pour permettre de limiter la déperdition de chaleur (réduire la consommation du bâtiment). La rénovation de cet étage aura pour conséquence d'augmenter l'espace public afin de proposer divers services à la population (salle de conférence, expositions...)

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR/DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

| Plan de financement du projet | | | | |
|-------------------------------|-------------|----------------------|------------|---------|
| Dépenses | | Recettes | | |
| Travaux | 55 346 € HT | DETR /DETR | 11 069.20€ | 20 % |
| | | Bonus Relance Région | 15 000€ | 27.10 % |
| | | TOTAL SUBVENTIONS | 26 069.20€ | 47.10 % |
| | | Autofinancement | 29 277€ | 52.90 % |
| Total | 55 346 € HT | Total | 55 346 € | 100 % |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le projet de rénovation du premier étage de la médiathèque pour un montant global de 55 346 € HT.
- Approuve le plan de financement prévisionnel.
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- vote la liste des subventions présentée Mesdames **NAVARIN Cécile et NICOLAS Carine** au titre de l'année 2021 pour un montant de **45 056 €**,
- dit que les crédits sont inscrits au budget à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres

FIXATION DES TARIFS DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Actuellement, les tarifs des repas servis au restaurant scolaire municipal sont les suivants :

| | |
|-------------------------|--------|
| Enfants en primaire : | 3.80 € |
| Enfants en maternelle : | 3.35 € |
| Adultes : | 6.15 € |
| Stagiaires : | 4.90 € |

Après avoir examiné le coût de ce service et la prise en compte de la participation de la commune, il est proposé de revaloriser les tarifs des repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de revaloriser les prix et fixe le tarif des repas servis au restaurant scolaire municipal pour l'année scolaire 2021/2022 de la façon suivante :

| | |
|-------------------------|--------|
| Enfants en primaire : | 3.85 € |
| Enfants en maternelle : | 3.40 € |
| Adultes : | 6.20 € |
| Stagiaires : | 4.95 € |

VENTE DE BOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide du rachat de dix peupliers abattus par :

La SARL TRAVAUX FORESTIER EXPLOITATION FORESTIERE BOCHARD, représentée par Monsieur BOCHARD François,

Selon le calcul de 9,6 m3 pour dix peupliers à 25 euros/m3,

- soit un montant total de 240 €.

Tour des commissions :

Différentes informations ont été restituées par les commissions suivantes :

Commission Associations – Sport – Culture – Liens intergénérationnels, compte-rendu de Cécile NAVARIN

Commission Gestion des bâtiments communaux – Travaux neufs – Eclairage public – Gestion des services techniques, compte-rendu de Christian JAILLET

Commission Aménagement du village – Affaires économiques – Communication – Relations avec les habitants, compte-rendu de Patrice GUILLERMIN

Commission Ecoles – Restaurant scolaire - Centre de loisirs – Médiathèque - Jeunesse, compte- rendu de Carine NICOLAS

- Questions diverses :

Point élections départementales et régionales

Calendrier des marchés du dimanche

Projet de salle multi-activités de Villemotier (CA3B)

Dossiers d'urbanisme :

Le Conseil Municipal est informé des décisions de permis de construire suivants :

PC en cours d'instruction :

- M JACQUET Nicolas et Mme RENOUD Audrey : construction d'une maison individuelle avec garage, carport, abri de jardin et piscine enterrée
- M PAVESI Philippe : création d'un local ouvert pour stocker du foin
- Mme VERISSEL Doriane et M DELIANCE Samuel : rénovation d'une ancienne bâtisse, modification et création d'ouvertures, réfection façades et toiture
- Commune de MARBOZ : création d'un auvent salle « Les Hirondelles »

Délégations au maire :

DPU :

La Commune n'a pas préempté lors des ventes suivantes :

- par M et Mme BOURDON Didier, 105 lotissement du Bois des Barres
- par AMG PROMOTION, route de Collège

La séance est levée à 23H30